

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 17 OCTOBRE 2007  
ENTRE L'ANEM ET LES INSPECTEURS MISSIONNÉS SUR  
L'OURS PAR LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCOLOGIE**

Tout en affirmant la volonté de dialogue de l'Association et en remerciant le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et celui de l'agriculture et de la pêche ainsi que le Président de la République auxquels elle tend la main, en préambule à l'audition, Martial SADDIER a tenu à évoquer le problème du loup dans les Alpes.

Les élus considèrent que :

- Le loup n'est pas en voie de disparition,
- Une information indépendante et transparente sur la population doit être fournie, à travers une mission d'inspection,
- Les piliers sociaux et économiques du développement durable ne doivent pas être occultés par l'environnemental, sauf à sacrifier la place de l'homme.
- Les incidents liés aux chiens patous sont inquiétants pour les personnes et par contrecoup pour le tourisme d'été.

Par rapport aux prédateurs, l'ANEM n'a jamais demandé l'éradication pure et simple de ceux-ci, mais la bonne application de la convention de Berne et pose le problème fondamental de la sécurité des personnes et des biens face aux prédateurs.

Henri NAYROU, secrétaire général de l'ANEM et député de l'Ariège souscrit entièrement aux déclarations du président et considère que sur les mesures annoncées à l'issue de la rencontre avec la secrétaire d'État à l'écologie, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET le 26 juillet à Toulouse, les trois premières sont dilatoires tandis que la quatrième, consacrée au pastoralisme, ne demande que des concrétisations.

## **1. Les messages transmis par les élus**

- L'ANEM refuse d'être caricaturée et rappelle qu'elle n'a jamais demandé le retrait des ours des Pyrénées.
- Il ne faut pas procéder à de nouvelles réintroductions.
- Rien ne doit en effet être entrepris tant qu'un climat de dialogue et de confiance n'aura pas été rétabli. Ce nouveau dialogue, que la réunion du 26 juillet à Toulouse semble avoir inauguré, reste entièrement à construire.

- Il faut utiliser pleinement les outils de la convention de Berne pour rétablir une situation gérable.
- Il faut réfléchir à un « territoire dédié à l'ours », sans que celui-ci soit pour autant celui du futur parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, en cours de création.
- Les moyens financiers qui seraient nécessaires à un plan pastoral efficace et réellement adapté sont considérables.
- Une étude « indépendante » sur la présence du loup dans les Alpes serait aujourd'hui souhaitable.

## 2. Les réponses des inspecteurs

- Ces missions d'information interviennent parallèlement à l'évaluation à mi-parcours que prévoyait le plan de réintroduction et auront la même échéance de mars 2008 (Eric Binet).
- Elles traduisent une réelle volonté de dialogue de la part du gouvernement et ses membres entendent bien pratiquer l'écoute de terrain et proposer des outils de médiation efficaces (Georges Bracque).
- Le « territoire dédié » est une piste praticable compte tenu de l'intitulé suffisamment ouvert de la lettre de mission (Georges Ribière).
- Il convient de mettre au point une « régulation de qualité » qui ne s'applique qu'aux ours à problèmes, c'est-à-dire non intégrés, en les plaçant par exemple dans des parcs de visions (espace autre que le « territoire dédié »).

Etaient présents :

- Martial SADDIER, président de l'ANEM et député de la Haute-Savoie
- Henri NAYROU, secrétaire général de l'ANEM et député de l'Ariège
- Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège
- René RETTIG, maire de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne)
- Chantal ROBIN RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées
- Pierre BRETTEL, délégué général de l'ANEM
- Hervé BENOIT, chargé de mission - ANEM
- Eric BINET, inspection générale de l'environnement, ministère de l'écologie
- Georges RIBIERE, inspection générale de l'environnement, ministère de l'écologie
- Alain ESCAFFRE, conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux au ministère de l'agriculture et de la pêche
- Pierre BRACQUE, conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux au ministère de l'agriculture et de la pêche